



## Litige avec mon employeur pour ma demission

Par raf24, le 19/09/2009 à 14:38

Bonjour,

C'est assez compliqué mais je vais tâcher de faire simple.

Je travaille en tant que chef cuisinier en CDI dans un restaurant depuis 2 ans et demi dans une région très touristique. J'ai dû donner ma démission à mon patron pour des raisons professionnelles et familiales.

Il m'a dit qu'il ne voulait pas me payer mes repos accumulés, c'est-à-dire.

Depuis deux ans et demi je travaille bizarrement j'ai pour [s]février mars novembre et octobre[/s] deux soirées de repos dans la semaine [s]avril mai juin septembre[/s] 1 jour de repos [s]juillet août[/s] aucun repos. Et cela depuis le début, par contre il ferme deux mois et demi l'hiver je reçois mon salaire normalement car se sont pour les heures travaillées en plus, sachant que je n'ai jamais pris mes congés payés depuis le début de mon contrat uniquement les repos de l'hiver du début à la fermeture.

La maintenant il me donne depuis cette semaine 2 jours de repos et je viens d'apprendre qu'il allait fermer deux soirées en plus en octobre pour que j'aie à travailler le moins possible puisque je conserverais mes deux jours en plus.

Dans mon contrat de travail il est marqué (selon besoin de l'entreprise) par contre je suis le seul en CDI dans le restaurant.

J'ai peur qu'il fasse cela pour avoir à me payer le moins possible pendant les deux mois de préavis. Et de plus ayant fait le calcul j'ai le droit en tout après 2,5 ans à 5 semaines de congé pour récupération des repos non pris (deux jours selon la conv. coll. par semaine) en plus de mes 5 semaines de congés payés.

Peut-il refuser de me les payer à-t-il le droit de me donner des repos (maintenant qu'il sait que je démissionne) en plus et de me payer moins alors que je suis le seul en CDI et étant chef de cuisine.

Bien sûr je ne vous parle pas des heures de travail effectuées en plus (beaucoup plus) non

déclaré...(nous ne marquons pas les heures dans ce restaurant)